

[1888]

sur l'organisme, à la description des maladies qu'il engendre. Ouvrage trop technique—surtout le vocabulaire—pour être populaire. Exemplaire décrit : Bibliothèque de la Législature de Québec : B. C. 245.

[1888]

**89.** Circulaire [du cardinal Taschereau] au clergé [sur un Projet de loi concernant les licences]. || [Québec, 5 mai 1888]. 4 pp. in-8, la dernière blanche. Pag. de 19 à 21. No. 162 des mandements du cardinal Taschereau.

“ Il sera présenté, à la prochaine session du parlement de Québec, un projet de loi, dont vous avez probablement reçu copie, destiné à réprimer d'une manière plus efficace les abus auxquels donne lieu le commerce des boissons enivrantes, dans les villes et les campagnes. Pour que ce projet devienne loi, il est important que, de tous les points de la Province, on insiste auprès du Gouvernement et de la Législature.

“ Les plus chers intérêts de nos populations sont en jeu, car le mal va toujours croissant. Pour qu'il y ait ensemble et unité d'action, voici ce que vous pouvez faire.

“ 1<sup>o</sup> Dans les premiers jours de la session écrire au Représentant de votre comté à Québec, le pressant d'appuyer de toutes ses forces la nouvelle loi.

“ 2<sup>o</sup> Vous convoquerez une assemblée de vos paroissiens. Invitez-y spécialement les pères de familles, les membres des sociétés de tempérance, de la Ligue du Sacré-Cœur et tous les autres qui s'intéressent à cette cause si importante. Il ne s'agit pas à cette assemblée